

Compte-rendu de la réunion FLAREP

en visio du samedi 09/10/2021, 15h heure métropole

Présents :

- Allemand D&S : Christine
- Catalan : Alà
- Créole réunionnais : Aline et Giovanni
- Flamand occidental : Jean-Paul
- Franco-provençal : Marc
- Gallo : Annie
- Occitan : Martine

Absent excusé :

- Occitan : Olivier

Ordre du jour :

1. Débriefing la visio du jeudi 07/10 avec le ministère de l'Éducation nationale
2. Poser la suite

Préambule :

Étaient présents à la réunion du 07/10 :

- pour la Flarep : le président Thierry Delobel, les vice-présidents Martine Ralu et Jean-Paul Couché, le secrétaire général Alà Baylac-Ferrer et le président de LLKR Giovanni Prianon
- pour le MEN : David Bauduin, conseiller chargé des affaires pédagogiques auprès du ministre et Laurent Bergez, chef du bureau des contenus pédagogiques et des langues (DGESCO)

Nos échanges en résumé :

Nous avons restitué les principaux points de cette réunion et la teneur de nos échanges avec les représentants du ministère :

La réunion du 07/10

TD a présenté la situation de nos langues dans l'enseignement public et nos griefs à l'encontre du ministère.

DB a prétexté du fait que le gel des échanges était dû au contexte de la PPL Molac.
Il a rappelé l'ajustement des options LR sur les langues de l'antiquité

DB a rappelé l'affirmation du premier ministre des travaux autour d'un texte réglementaire et du souhait de création d'une instance interministérielle (Conseil supérieur des langues)

ABF a déploré le mauvais traitement réservé aux langues régionales et encore davantage à l'enseignement public de ces langues qui regroupe + de 100.000 élèves pour le bilingue et l'immersif soit le 3/4 des élèves.
Il a aussi déploré que l'action du CNED se limite à 4 langues et pourquoi pas au catalan. Les Catalans demandent que le CNED propose en priorité l'Enseignement de spécialité dans les lycées où l'offre n'existe pas.

DB a répondu que cette offre d'enseignement à distance était un projet "gigantesque" et qu'il est difficile de l'étendre pour des questions de moyens

Nos échanges de ce jour (en regard de la réunion du 7)

!!!

Ce n'est que satisfaire une revendication ancienne de la FLAREP. De plus le coefficient actuel est moins bénéfique qu'avant la réforme et l'ancien système de calcul qui ne prenait en compte que les points au-dessus de la moyenne n'existe plus

L'idée d'une réforme constitutionnelle est abandonnée comme celle d'une loi-cadre. Nous aimerions participer à l'écriture de ce texte. Quelle que soit l'instance interministérielle, la FLAREP a vocation à discuter avec le MEN.

Nous estimons que cet enseignement à distance ne doit se justifier que dans les très rares cas où il n'est pas possible d'enseigner en présentiel car il pourrait être utilisé pour supprimer des postes. Il reste intéressant pour proposer un enseignement des LR hors de leur région (diaspora). Des professeurs de LR sont déjà affectés au CNED mais ne travaillent pas pour les LR...

AM rappelle qu'il y a eu des cours de gallo avec le CNED et que le dossier pourrait être "dépoussière". A proposer lors des prochaines rencontres.

La réunion du 07/10 (suite)

Nous avons aussi reproché l'irrégularité voire l'absence de réunion de certains CALR

DB a prétexté de la difficulté d'obtenir satisfaction sur ce sujet

GP a fait remarquer que la situation de la LR à la Réunion était encore en dessous de celles de métropole

DB a répondu que cela devra être développé avec la rectrice

LB a ajouté que les enfants maîtrisent bien la langue créole et que le sujet est donc de consolider les acquis du créole pour mieux apprendre le français

MR a fait part de son étonnement quant à la dénomination de l'occitan dans le rapport Kerlogot-Euzet avec des chiffres repris dans les variantes dénommées alors qu'aucune remontée de chiffres n'existe sous cette forme.

LB a confirmé que le ministère ne fait pas de distinguo entre les variantes et qu'il n'est pas responsable des écrits des députés

DB a rappelé que des heures de stage pouvaient être utilisées en LR pour les enseignants (éventuellement et s'il en reste après utilisation pour les disciplines prioritaires)

DB a insisté sur l'appel à manifestation d'intérêt pour proposer des projets en périscolaire avec une prorogation de 2 semaines pour le dépôt des dossiers après le 11/10

JPC a rappelé que parmi les situations de blocage il y avait toujours l'ajout du flamand occidental et du franco-provençal à la circulaire 2017-072

DB a rappelé le propos du ministre Blanquer qui a affirmé que la circulaire n'était pas verrouillée et preuve en était l'ajout du Mahorais

LB a ajouté que pour le FO, le ministère avait été interrogé par le défenseur des droits et qu'il avait répondu que l'enseignement avait cessé après le départ en retraite de l'enseignant.

JPC a rétorqué en précisant que la réponse au défenseur des droits affirmait que ce sont les parents qui n'avaient pas souhaité que l'enseignement se poursuive alors qu'aucun parent n'avait été contacté par l'académie. Il s'agit d'un mensonge à une institution.

DB a répondu qu'ils sont prêts à en rediscuter

DB a proposé de reprendre un rythme régulier d'échanges et notamment dès après les vacances de Toussaint

Nos échanges de ce jour (suite)

MB précise que celui de Grenoble s'est réuni pour la 1ère fois depuis 6 ans.

Nous ne le croyons pas et proposons de faire remonter à la FLAREP la tenue des CALR de nos régions pour le consigner dans un tableau synthétique.

Cette réponse de **LB** nous trouble. Si le fait de devoir consolider les acquis du créole paraît une évolution positive, son statut et la nécessité du bilinguisme n'est pas affirmé dans cette déclaration. La déclaration de **LB** semble être au seul avantage du français.

Nous proposons que ce sujet soit évoqué avec les autorités lors du colloque à la Réunion (journée du lundi)

ABF : nécessité de déployer l'offre de bilinguisme et non de continuer d'appliquer des dispositifs qui datent de Jules Ferry (se servir de la LR pour acquérir le français et à terme éliminer la LR ...)

Il ne s'agit que des heures non utilisées, mais en général, elles le sont toutes. Enfumage.

Le périscolaire n'est pas notre affaire.

ABF : ça peut l'être, mais il s'agit ici de dispositifs à la marge de l'enseignement scolaire

JPC a envoyé le jour même un courrier officiel de demande de réunion au ministère sur ce sujet avec des représentants de l'ANVT et des élus.

MB a fait de même pour le franco-provençal

Nous proposons que la FLAREP écrive au ministère (DB) pour relever sa proposition d'une rencontre après la Toussaint et que dès connaissance de la date nous envoyons une série de 3 ou 4 sujets que nous souhaitons vivement voir avancer (idem pour les fois suivantes).

Nous proposons également de demander des comptes sur la généralisation de l'Offre d'enseignement des langues régionales en nous appuyant sur :

- l'article L312-10 qui précise que « les familles doivent être informées »
- les articles de la loi Molac relatifs à l'Education nationale